Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120628-2012_B259-DE
Date de télétransmission : 03/07/2012
Date de réception préfecture : 03/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 JUIN 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B259

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours aux communes d'Eguilles, Meyreuil, Saint-Cannat et Ventabren pour l'acquisition de véhicules électriques

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :
FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jacques BUCKI donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Direction Générale des Services Techniques
Direction Environnement
VS

09_05

BUREAU DU 28 JUIN 2012

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ
Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Attribution de fonds de concours incitatifs aux communes d'Eguilles, Meyreuil, Saint-Cannat et Ventabren pour l'acquisition de véhicules électriques
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il est proposé d'attribuer des fonds de concours incitatifs pour l'acquisition de véhicules électriques aux communes d'Eguilles, Meyreuil, Saint-Cannat et Ventabren pour un montant global de 14.111,87 €.

Exposé des motifs :

Par délibérations n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 et n° 2010_B458 du Bureau 29 septembre 2010, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en œuvre sur son territoire, et en partenariat avec les communes, un plan de développement des véhicules électriques. Dans ce cadre, et par délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 modifiée par la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012, elle a décidé de mettre en place un fonds de concours à destination des communes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Ce dispositif prévoit que la participation de la Communauté du Pays d'Aix est fixée à 25% du coût Hors Taxes d'achat de cet équipement avec un plafond de 5.000,00 €.

La Commune **d'Eguilles** s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire Kangoo ZE à motorisation 100 % électrique destiné aux services techniques et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : ..... 18.630,00 € HT

Subvention CPA (25 %) : ..... 4.657,50 € HT
Financement Commune : ..... 13.972,50 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **4.657,50 €** pour cet équipement.

La commune de **Meyreuil** prévoit l'acquisition d'un véhicule électrique « Tri'Ode » produit par la société Véléance. Ce véhicule servira à la distribution du journal municipal et à l'îlotage sur le territoire communal. Elle sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : ..... 6.737,00 € HT

Subvention CPA (25 %): ..... 1.684,25 € HT
Financement Commune : ..... 5.052,75 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **1.684,25 €** pour cet équipement.

La commune de **Saint-Cannat** prévoit l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire Kangoo ZE destiné à la police municipale et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût du véhicule : ..... 14.542,00 € HT

Subvention Conseil Général (50%) : ..... 7.271,00 € HT
Subvention CPA (25 %) : ..... 3.635,50 € HT
Financement Commune (25 %) : ..... 3.635,50 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **3.635,50 €** pour cet équipement.

La Commune **de Ventabren** s'est engagée dans l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique Kangoo ZE destiné aux services techniques et sollicite un financement de la Communauté du Pays d'Aix.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total du véhicule : ..... 16.538,49 € HT

Subvention Conseil Général (40%) : ..... 6.615,40 € HT
Subvention CPA (25 %) : ..... 4.134,62 € HT
Financement Commune : ..... 5.788,47 € HT

Il est donc proposé que la Communauté du Pays d'Aix contribue à hauteur de **4.134,62 €** pour cet équipement.

Visas :
VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n° 2008_A176 du Conseil Communautaire du 12 décembre 2008 relative à la mise en place d'une autorisation de programme et de crédits de paiements dans le cadre du fonds d'investissement aux communes en matière d'énergies renouvelables ;
VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 délégant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment *«d'attribuer les fonds de concours aux communes en application des dispositifs arrêtés par délibération du Conseil Communautaire»* ;
VU la délibération n° 2010_A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Electriques – Proposition d'actions sur la Communauté du Pays d'Aix

VU la délibération n° 2010_A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de Concours incitatifs – délibération cadre et notamment le dispositif d'aide aux communes pour l'acquisition de véhicules électriques ;
VU la délibération n° 2010_B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;
VU la délibération n° 2012_A049 du Conseil Communautaire du 15 mars 2012 relative à la modification de la délibération n° 2010_A091 A et B relative aux Fonds de Concours incitatifs – aide à l'acquisition de Véhicules Electriques ;
VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 13 juin 2012.

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

➢ **DECIDER** d'attribuer des fonds de concours :

- à la commune **d'Eguilles** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **4.657,50 €;**
- à la commune **de Meyreuil** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **1.684,25 €;**
- à la commune **de Saint-Cannat** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **3.635,50 € ;**
- à la commune **de Ventabren** pour l'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 25% du coût total Hors taxes, soit **4.134,62 € ;**

➢ **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ce dossier ;

➢ **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2009/9.

2012_B259

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Attribution de fonds de concours aux communes d'Eguilles, Meyreuil, Saint-Cannat et Ventabren pour l'acquisition de véhicules électriques

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

02 JUIL. 2012